

Plan annuel 2023 de mise en accessibilité numérique

Introduction

L'article 47 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication en ligne d'être accessible.

Rappel schéma pluriannuel d'accessibilité 2023/2025

La loi fait obligation d'adopter un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place pour rendre les sites et applications accessibles et plus particulièrement conformes au RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Le Conseil régional des Pays de la Loire lors de sa session de décembre 2022 a adopté son schéma d'accessibilité numérique pour la période 2023-2025. Ce schéma est disponible à la consultation.

Plan annuel 2023

Le schéma pluriannuel est accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année concernée, ainsi que l'état de suivis de ces actions. Le présent document concerne l'année 2023 et complète le schéma pluriannuel 2023/2025.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été finalisées sur le deuxième semestre 2022 ou seront mises en œuvre en 2023, leurs dates d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

Contact

Ce document est placé sous la responsabilité de la direction générale des services et du référent accessibilité de la collectivité qui peut être contacté à l'adresse mail suivante : accessibilite.numerique@paysdelaloire.fr

Plan annuel 2023

Mise en œuvre du schéma d'accessibilité numérique

<u>Action</u>	<u>Mise en œuvre</u>	<u>Statut</u>
Déclinaison du schéma en fiches actions et actualisation	16 fiches actions	Terminé-poursuite de l'actualisation des fiches
Mise en ligne et publication du schéma et du plan annuel	1 ^{er} trimestre 2023	Poursuite de la mise en ligne
Désignation d'un référent accessibilité	Désignation d'un agent au sein de la direction de la transformation numérique en 2022	Terminé
Création d'une adresse mail de contact pour les réclamations	Adresse mail créée : accessibilite@paysdelaloire.fr	Terminé

Action	Mise en œuvre	Statut
Evolution et renforcement de la clause accessibilité numérique dans les procédures de marché	Des situations types seront identifiées et des clauses types seront travaillées par la direction de la transformation numérique sous la conduite de projet de la direction des finances et de la commande publique. Ces situations types et les clauses afférentes seront proposées lorsqu'une opportunité sera identifiée. L'adaptation de l'écriture de la clause sera étudiée en fonction des éléments techniques, des coûts et des calendriers induits par la direction prescriptrice de l'achat en lien avec la direction de la transformation numérique.	Poursuite du recensement
Inventaire des outils numériques concernés	Action engagée avec un outil dédié de recensement, sous la supervision de la mission architecte et urbaniste numérique de la direction de la transformation numérique	Poursuite du recensement
Mise en accessibilité des vidéos publiées sur la chaîne YouTube de la Région	Sous – titrage systématique pour chaque vidéo publiée	Depuis 2020- poursuite du sous titrage
Mise en accessibilité du magazine Région des Pays de la Loire	Retranscription audio disponible sur le site paysdelaloire.fr	Depuis septembre 2022- poursuite de la transcription
Nouveau marché vidéo intégrant une prestation de traduction par un interprète en langage des signes	La langue des signes française sera disponible sur certaines vidéos, notamment, sur les sujets en lien avec la politique Handicap.	A finaliser en 2023

Audits, mise en conformité, élévation de l'accessibilité numérique

<u>Action</u>	<u>Sites ou applications concernées</u>	<u>Calendrier envisagé</u>	<u>Statut</u>
Renforcement de l'accessibilité numérique de l'annuaire des agents de la Région	Outil développé par un fournisseur	2023	A finaliser en 2023
Renforcement de l'accessibilité numérique de l'outil utilisé par les agents pour la commande des impressions	Outil développé par un fournisseur	2023	A finaliser en 2023
Renforcement de l'accessibilité numérique de l'outil permettant aux opérateurs de déposer une demande de fonds européens en matière d'eau	Outil développé par un fournisseur	2023	A finaliser en 2023
Renforcement de l'accessibilité numérique d'un site internet	Site data.paysdelaloire.fr en lien avec le Département de Loire Atlantique et Nantes Métropole	2023	A finaliser en 2023
Réalisation de l'audit du site institutionnel et publication de l'attestation de conformité	Paysdelaloire.fr	Juillet 2020	Réalisé
Réalisation de l'audit du site intranet et publication de l'attestation de conformité	Patio.paysdelaloire.net	Février 2022	Réalisé
Réalisation de l'audit du site Life Revers'eau et publication de l'attestation de conformité	lifereverseau-paysdelaloire.fr	2021	Réalisé
Réalisation de l'audit du site Aléop et publication de l'attestation de conformité	aleop.paysdelaloire.fr	Fin 2022 et 2023	A finaliser en 2023
Réalisation de l'audit du site Patrimoine et publication de	patrimoine.paysdelaloire.fr	Fin 2022 et 2023	A finaliser en 2023

<u>Action</u>	<u>Sites ou applications concernées</u>	<u>Calendrier envisagé</u>	<u>Statut</u>
l'attestation de conformité			
Réalisation de l'audit du site Pays de la Loire Tour et publication de l'attestation de conformité	Pays de la Loire Tour	2023	Démarrage envisagé en 2023
Réalisation de l'audit du site Big Bang Emploi et publication de l'attestation de conformité	Big Bang Emploi	2023	Démarrage envisagé en 2023

Action de formation, de sensibilisation et de documentation

<u>Action</u>	<u>Agents concernés</u>	<u>Mise en œuvre</u>	<u>Statut</u>
Mise en œuvre d'une action de sensibilisation pour les nouveaux arrivants	Les agents nouvellement en poste à la Région	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'une fiche récapitulative sur le sujet dans le kit d'intégration remis aux agents la 1ère semaine de leur arrivée. - A l'occasion de la formation « Prise en mains des outils interne » une information sur l'accessibilité numérique sera intégrée. - Dans le cadre de la journée d'accueil des pratiques régionales (deux fois par an) pour les nouveaux agents : une première sensibilisation sera faite par le référent accessibilité numérique 	<p>Contenu de l'information à structurer</p> <p>Fiche pratique à rédiger</p> <p>Mise en œuvre prévue courant 2023</p>
Mise à jour des ressources intranet sur l'accessibilité numérique	L'ensemble des agents régionaux	Mise à jour des pages formation	En cours
Définition d'un plan de formation pour les agents	Sont plus particulièrement concernés : 320 agents	Dans le cadre des formations bureautiques , une sensibilisation sur le	Contenus des formations à affiner et mise en œuvre en 2023

<u>Action</u>	<u>Agents concernés</u>	<u>Mise en œuvre</u>	<u>Statut</u>
	<p data-bbox="534 555 791 622">Communauté métier des assistants</p> <p data-bbox="534 837 791 1048">Contributeurs et éditeurs de contenus sur l'intranet des agents (PATIO) et sur le site internet de la Région</p> <p data-bbox="534 1126 791 1440">Direction de la communication (service digital), direction des ressources humaines (système d'information de ressources humaines : SIRH),</p> <p data-bbox="534 1554 791 1653">Direction de la transformation numérique</p>	<p data-bbox="826 232 1070 331">sujet sera intégrée par les intervenants de formations.</p> <p data-bbox="826 376 979 474">Formations spécifiques envisagées :</p> <ul data-bbox="826 517 1043 728" style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à l'accessibilité numérique - Accessibilité des documents bureautiques <ul data-bbox="826 875 1054 974" style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques pour l'accessibilité numérique <ul data-bbox="826 1227 1018 1368" style="list-style-type: none"> - Concevoir des documents de communication accessibles <ul data-bbox="826 1585 1082 1653" style="list-style-type: none"> - Projets numériques et accessibilité 	

Plan annuel 2023 d'accessibilité numérique adopté par la commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire lors de la séance du 10 février 2023